

Synthèse des recommandations de l'EIS Monplaisir

Préambule

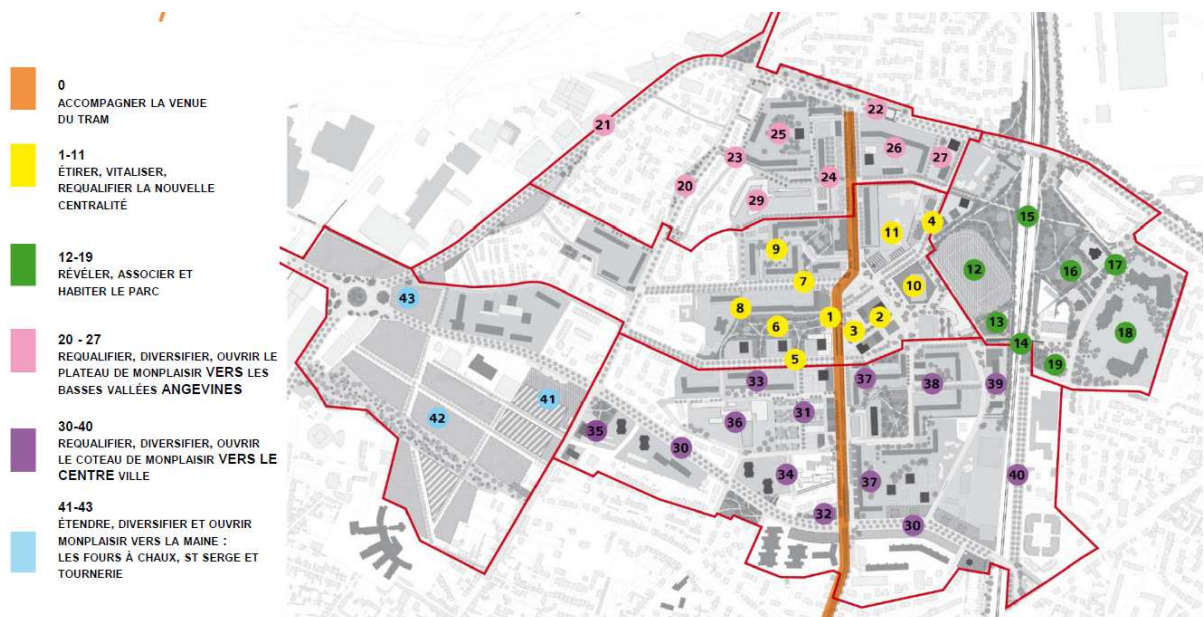
Cette partie présente les recommandations produites lors de la démarche d'évaluation d'impacts sur la santé (ÉIS) du projet de renouvellement urbain du quartier de Monplaisir à Angers. Pour rappel et en amont de la mise en œuvre du PRU, l'EIS permet d'anticiper les effets potentiels, positifs et négatifs d'une politique publique (loi, règlement, projet, plan d'action, plan d'aménagement ou autres orientations de politiques publiques) sur la santé et le bien-être de la population.

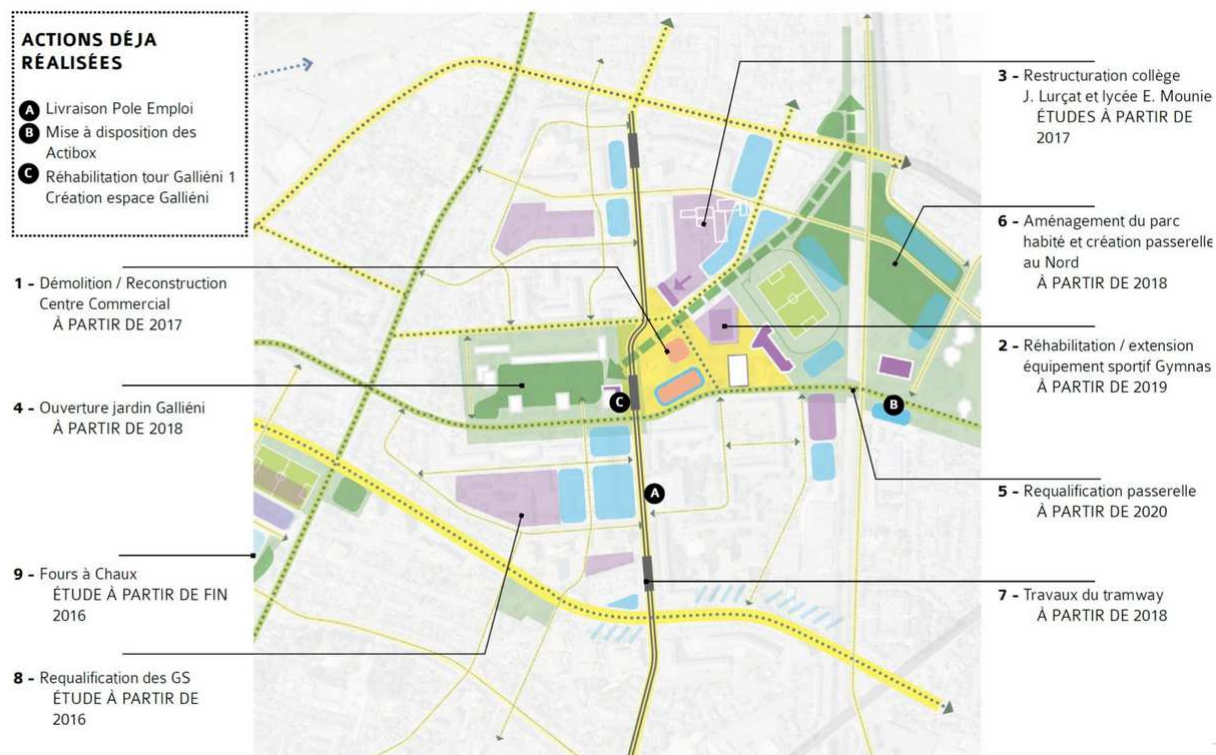
Les analyses produites lors des travaux d'analyse permettent ensuite de formuler des recommandations qui, lorsque mises en œuvre par les décideurs publics, améliorent les retombées potentielles de la politique sur la santé.

Le projet de renouvellement urbain de Monplaisir a pour vocation une transformation en profondeur du quartier symbolisé notamment par la mise en place d'une nouvelle desserte par le tramway, la création de nouvelles continuités EST-OUEST pour désenclaver le quartier autour de la voie ferrée et le développement de nouvelles liaisons douces. Il concerne un secteur composé de 10 600 habitants avec 60% de logements sociaux. Au-delà de l'arrivée du Tram, une forte restructuration de l'habitat est prévue à Monplaisir : 326 logements seront détruits, 2300 réhabilités et 510 construits.

Le programme des travaux se développe sur 6 secteurs et concentre sur les axes d'intervention suivants :

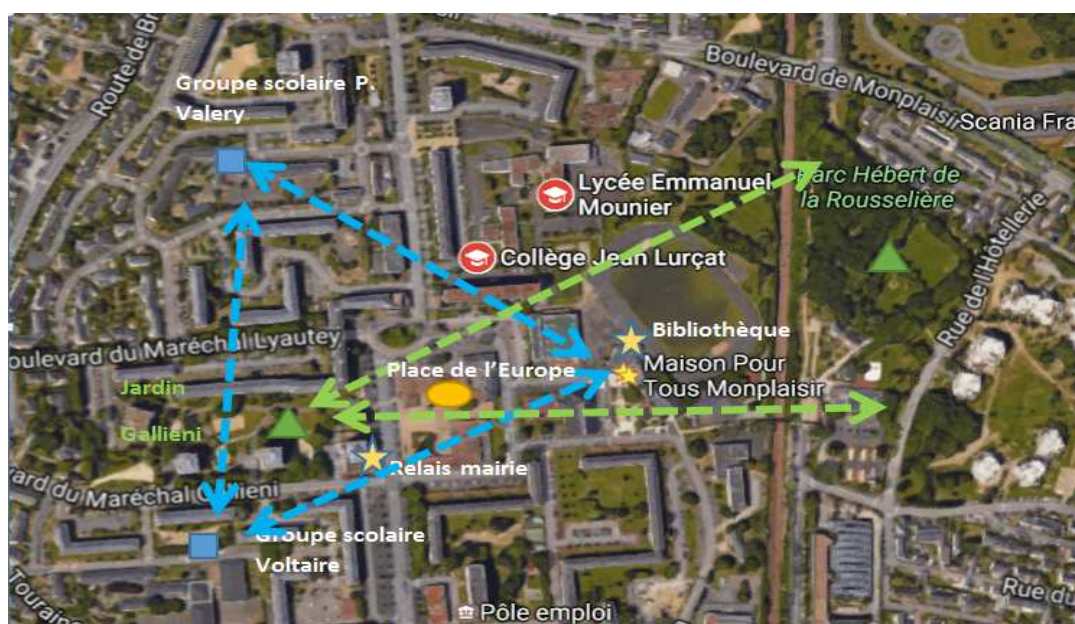
- Accompagner la venue du Tram
- Etirer, vitaliser, requalifier la nouvelle centralité
- Révéler, associer et habiter le parc
- Requalifier, diversifier, ouvrir le plateau de Monplaisir vers les basses vallées angevines
- Requalifier, diversifier, ouvrir le coteau vers le centre-ville
- Etendre diversifier et ouvrir Monplaisir vers la Maine : les fours à chaux, St serge et Tournerie.





Les recommandations portent sur divers éléments du projet susceptibles d'affecter un certain nombre de déterminants de la santé, dont la configuration des espaces verts, les abords des équipements publics ainsi que sur d'autres aspects du projet favorables ou défavorables à l'essor des mobilités douces, tels la marche et le vélo. Suite aux échanges du comité de pilotage deux périmètres géographiques ont été déterminés et ont fait l'objet d'une attention particulière :

- **Le trajet « ouest/est » : jardin Monplaisir / arrêt de tramway / Place de l'Europe / accès au parc de la Rousselière et résidence Kalouguine.**
- **Le trajet entre les groupes scolaires Paul Valéry et Voltaire vers la bibliothèque/maison pour tous.**



L'apport des données probantes

Défini comme un moyen d'établir des interactions entre décideurs et scientifiques, la prise en compte des données probantes permet de dépasser les barrières culturelles et organisationnelles des univers politiques et scientifiques et de définir des objectifs mutuellement bénéfiques soutenant l'intégration des données probantes dans les processus décisionnels. Elles sont ici intégrées à cette partie pour alimenter la sélection des recommandations les plus pertinentes à l'échelle du périmètre défini par l'EIS de Monplaisir. Notre analyse bibliographique s'est construit selon plusieurs axes de recherche, issues des propositions émises dans les différentes instances de travail mobilisées pour l'EIS. 6 axes de recherche ont été déterminés :

1. Le lien entre espaces verts et santé
2. Le lien entre mixité sociale et réduction des inégalités sociales de santé
3. Les conditions de réussite de la transformation d'un équipement publique dans le cadre d'un PRU
4. Le lien entre usages d'un espace public et contrôle social
5. Le lien entre facteur de mobilité (à pied, à vélo) et santé
6. « Ilots fermés / ilots ouverts » : rapport au bruit, à la santé ?

Pour l'analyse des liens entre le PRU de Monplaisir et la santé, une revue bibliographique de la littérature scientifique internationale et nationale a été réalisée, par la recherche prioritaire des revues systématiques des travaux scientifiques, dans les moteurs de recherche et bases de données les plus courantes :

- PubMed (<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/>) moteur de recherche de référence pour la littérature biomédicale. Il permet d'avoir accès à la base de données bibliographiques des sciences biologiques et biomédicales, MEDLINE
- ScienceDirect (<http://www.sciencedirect.com>) site de référence pour la recherche scientifique, technique et médicale. Base de données de l'éditeur Elsevier.

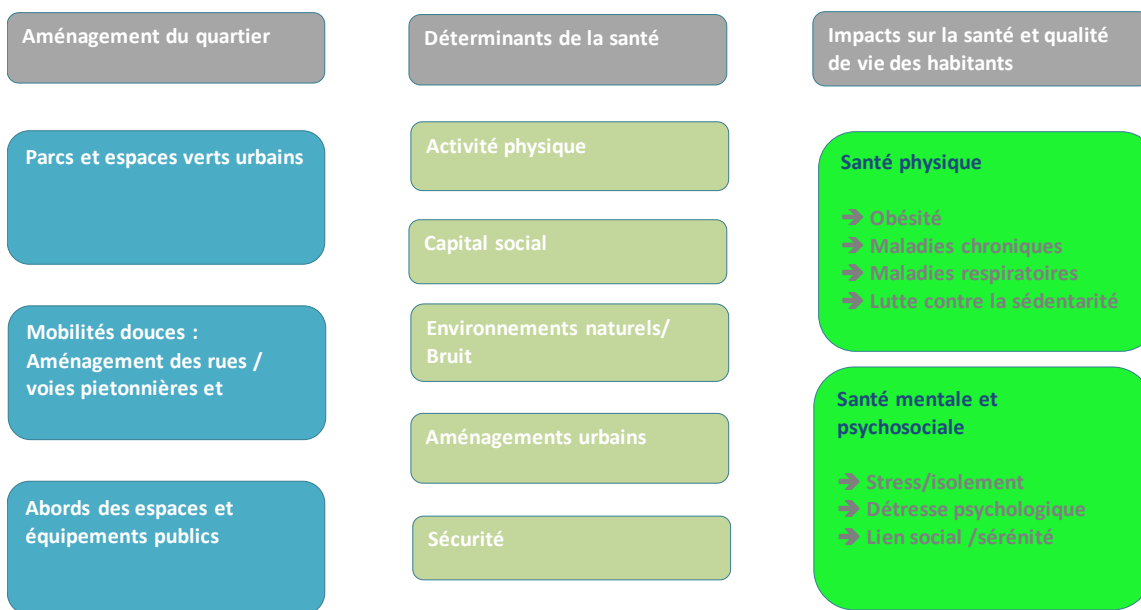
Une revue de la littérature grise et des rapports d'EIS portant sur le même thème a également été réalisée. La revue de la littérature a été progressivement élargie, au fur et à mesure du développement de l'EIS, à des déterminants de la santé, qui n'avaient pas été retenus en première intention, comme par exemple l'activité physique.

Cette collecte de données probantes fondée sur la littérature scientifique a permis d'analyser le lien entre les axes du PRU et la santé ou ses déterminants. Elle s'articule ici, utilement pour élaborer et consolider les principaux axes de recommandations.

L'analyse des impacts

Tel que l'illustre la figure ci-dessous, les caractéristiques retenues pour l'analyse d'impacts potentiels reposent sur les aménagements urbains du futur quartier Monplaisir. Celui reflète un accent fort porté sur la place des espaces verts et un accès et une mobilité facilitée vers les équipements publics déjà présent sur le quartier.

Ainsi, les parcs et espaces verts, l'aménagement de mobilités douces, voies piétonnières et cyclables, et les abords des équipements publics ont été retenus pour faire l'objet d'analyses et de recommandations spécifiques.



Ces caractéristiques ont été retenues sur périmètre géographique spécifique. Celui-ci comprend un secteur Est –Ouest qui rassemble les groupes scolaires Voltaire et Paul Valéry pour leurs influences potentielles sur l'activité physique, la sécurité, le capital social, les aménagements urbains et leurs impacts éventuels sur la santé et la qualité de vie des habitants actuels et de ses futurs citoyens et de celles des quartiers avoisinants.

Recommandations

Les transformations prévues dans le cadre du PRU de Monplaisir sont susceptibles d'influencer la santé et la qualité de vie des habitants actuels et futurs résidents.

Nos recommandations sont déclinées à travers 5 axes :

- 1. Pour un développement des mobilités actives sur le quartier**
- 2. Pour une diversité d'espaces verts favorisant le lien social et l'activité physique.**
- 3. Pour une amélioration de l'environnement, l'accès des équipements publics.**
- 4. Pour un usage apaisé des espaces publics.**
- 5. De manière transversale : pour un projet participatif et favorisant la cohésion sociale.**

Axe 1 : pour un développement des mobilités actives sur le quartier

N°	Intitulé
Recommandation 1	Elaborer des chemins piétonniers et cyclables permettant de relier les écoles aux parcs et espaces verts, avec un accès facilité pour les poussettes afin d'améliorer la sécurité et le confort des parents se déplaçant avec de jeunes enfants ou encore la circulation de personnes à mobilité réduite.
Recommandation 2	Intégrer du mobilier urbain, tels les bancs, les tables et les poubelles, et la végétation le long des chemins piétonniers et cyclables les plus fréquentés pour favoriser les contacts sociaux formels et informels entre citoyens et augmenter le sentiment de sécurité.
Recommandation 3	Prévoir l'aménagement de supports et d'espaces de rangement pour vélos protégés près de la Place de l'Europe (commerces/équipements publics), dans les stationnements des immeubles.
Recommandation 4	Aménager un circuit "marche/vélo/course à pieds" d'au moins 1/2 h vers bords de Sarthe; aménager un circuit "mobilités douces" vers le centre-ville
Recommandation 5	Conjuguer l'aménagement de passages piétonniers et cyclables entre le stade/la bibliothèque et les deux groupes scolaires à travers un plan de mobilité active
Recommandation 6	S'assurer et valoriser circuits "marche- poussette" d'au moins 1/2 h au sein du quartier (circuits des jardins, 2 passerelles) => cf. projet comité des promenades
Recommandation 7	Anticiper signalétique / accès vers les circulations douces du quartier à partir du futur arrêt de tramway Place de l'Europe (station des mobilités douces: lieu de prêts/ réparations de vélo, plans du quartier élargi pour promenade...)
Recommandation 9	Penser la fonctionnalité des chemins piétonniers pour qu'ils soient empruntés (locaux associatifs en rdc des nouvelles constructions, plutôt que sur la place de l'Europe)
Recommandation 10	Etendre le dispositif de location de vélo du centre ville jusqu'à Monplaisir pour favoriser le report modal (voiture particulière--->vélo)
Recommandation 11	Aménager une continuité des circulations "vélos" au sein du quartier et vers l'extérieur, les rendre visibles
Recommandation 12	Intégrer les questions d'accessibilité et de mobilité pour les différents handicaps (notamment, pour la nouvelle passerelle et les aménagements possibles de la passerelle actuelle).

AXE 2 : Pour une diversité d'espaces verts favorisant le lien social et l'activité physique

ESPACES VERTS	
Recommandation 1	Dans l'ensemble des espaces verts (et notamment Galliéni): intégrer de vraies aires de jeux sécurisés, avec bancs / WC pour parents (jardin Galliéni: cf. enquête ménages).
Recommandation 2	Affirmer des vocations prioritaires complémentaires (mais non exclusives) pour les différents EV, reliés entre eux: (ex: Galliéni: jeux ; Rousselière: activité sportive / circuit sportif; Kalouguine: pique-nique...)
Recommandation 3	Développer, démultiplier les "jardins potagers" à l'échelle des immeubles (espaces verts de proximité, accompagnement associatif)
Recommandation 4	Evaluer le niveau des nuisances sonores générées par la voie ferrée à proximité des nouvelles habitations prévues à proximité du parc Hébert de la Bouselière et prendre les mesures nécessaires (anti-bruit)
Recommandation 5	S'assurer que l'arbitrage "moins de jardin De La Rousselière" => "mieux de jardin de la Rousselière" est atteint: conditions d'accès et de fréquentation réelle par tous les publics, pas uniquement futurs habitants des nouveaux immeubles.
Recommandation 6	Vérifier et communiquer sur la compensation des espaces verts (m ² Rousselière en moins => regagnés ailleurs dans le quartier?)
Recommandation 7	Sécurité des espaces verts, circulations (condition de leur utilisation future)
Recommandation 8	Donner une vocation ludique et sportive à certains espaces en pied d'immeubles de façon à rassurer les parents quant au sentiment d'insécurité dans les déplacements sur le quartier et de ne pas obliger les enfants à traverser rues et parking fréquentées par les automobiles.
Recommandation 9	Accompagner l'appropriation des espaces verts en y organisant des manifestations publiques
Recommandation 10	Concevoir des panneaux informatifs avec cartographie accessible à tous permettant aux habitants et aux visiteurs de se rendre dans les différents "points d'intérêt verts" du quartier

AXE 3 : Pour une amélioration de l'environnement, l'accès des équipements publics.

Recommandation 1	Améliorer les aménagements existants et accès piétonnier autour des deux groupes scolaires (accès facilité pour les poussettes; limitation de vitesse pour les automobiles et facilités de stationnement à imaginer avec l'idée d'un pédibus)
Recommandation 2	Améliorer la signalétique des équipements publics sur le quartier afin de valoriser la présence nombreuse des services proposées à l'échelle du quartier
Recommandation 3	Concevoir avec les services de proximité une politique de gestion des déchets aux abords de la place de l'Europe
Recommandation 4	Améliorer la signalétique des espaces verts en lui donnant des vocations pertinentes en lien avec les parcours des enfants vers les écoles du quartier.
Recommandation 5	Mettre en place des mesures dissuasives afin de limiter les dépôts d'ordures sauvages par les personnes de passage au sein du quartier
Recommandation 9	Développer les conditions d'accès à la piscine (accessibilité facilitée, conditions tarifaires)
Recommandation 8	Permettre une ouverture physique du plateau sportif et du gymnase aux habitants du quartier

AXE 4 : Pour un usage apaisé/pacifié des espaces publics

Recommandation 1	Place de l'Europe: favoriser la mixité hommes / femmes (choix dans la programmation des locaux, offres d'activités: équipements, commerces, à destination des femmes); démarche d'appropriation des espaces publics par les femmes...
Recommandation 2	Intégration du tram: aménagement pour éviter conflits d'usage avec autres mobilités, question de la sécurisation en soirée (éclairage...)*
Recommandation 3	Accompagner l'arrivée du Tram de campagnes de sensibilisation imagées aux nouveaux comportements sécuritaires ou protecteurs
Recommandation 4	faire des abords de l'entrée des écoles un lieu d'attente pacifié (sécurité, circulation), lieu d'échanges entre les habitants, lieu relié aires de jeux développées...
Recommandation 5	Créer des locaux sécurisés pour entreposer vélos et trotinettes à proximité des écoles

AXE 5 : Pour un projet concerté, mobilisateur.

Recommandation 1	Engager une véritable démarche participative pour permettre aux citoyens, habitants du quartier de participer aux différentes instances de débats et de concertation relatif au projet urbain
Recommandation 2	Prioriser le planning des travaux sur les aménagements prévus sur les périmètres des groupes scolaires et de la place de l'Europe (Image du quartier à valoriser - défaut d'attractivité)
Recommandation 3	Place de l'Europe - Organiser une offre commerciale équitable (accessibilité économique des habitants du quartier) permettant aux plus démunis de disposer d'une offre alimentaire de proximité et de qualité à moindre coût.
Recommandation 4	Au-delà de penser la création d'aires de jeux adaptées aux différentes tranches d'âge ; Associer les enfants et les parents aux projets de réhabilitation ou de conception de nouvelles aires de jeux
Recommandation 5	Penser de façon concomitantes la qualité de l'offre de la place de l'Europe et l'équité d'accès
Recommandation 6	Penser l'attractivité du quartier à travers une offre spécifique dont pourront également bénéficier les habitants du quartier (lieu d'exposition, lieu culturel...)
Recommandation 7	Faire des acteurs associatifs du quartier des relais (mobilisation par les pairs)
Recommandation 8	Ne pas favoriser l'implantation d'enseignes de fast food dans le choix des nouveaux commerces